



AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 637

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant la préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement pour une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 616 000 \$ à ces fins

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 novembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 4^e jour du mois de décembre 2023.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Giard', with a long horizontal flourish extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat